

**Département de la Seine Maritime**  
**C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-03-02-04**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

**Etaient Présents** : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; POIS Marie-Beatrice ; EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique ; VERRAES Hélène ; RIMOLA Marcello

**Absents excusés** : MOA Khadija ; POIS Laurine ; FOURNEAUX Catherine ;

**Absent** : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

**Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021- CCAS**

**RAPPORTEUR : MME LEFEBVRE BLANDINE**

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le "Bilan social" qui s'opérait tous les deux ans.

Le RSU reprend les informations contenues dans les différents rapports existants au sein des collectivités, à savoir : le bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le RSU est une base de travail essentielle car il permet de s'appuyer sur un état des lieux des données relatives aux effectifs afin de définir une politique RH ambitieuse et adaptée aux enjeux de la collectivité ou de l'établissement public.

Le RSU présente les données issues de la base de données sociales ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du futur Comité Social Territorial (CST) ainsi que, le cas échéant, de ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le RSU sera présenté aux membres du Comité Social Territorial (CST) afin qu'un débat soit engagé sur l'évolution des politiques RH de la collectivité ou de l'établissement public.

Il doit également faire l'objet d'une diffusion publique par la collectivité ou l'établissement public, dans un délai de 60 jours à partir de sa présentation au CST.

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Considérant l'avis de la commission n°2 réunie le 28 février 2023,

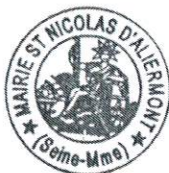
**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :**

- Prend acte de la présentation du rapport social unique du CCAS pour l'année 2021,
- Autorise madame la présidente à signer tout acte qui serait la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 2 mars 2023

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.